



CONSEIL DES ENTREPRISES
PRIVÉES EN SANTÉ ET MIEUX-ÊTRE

1, PLACE VILLE-MARIE
SUITE 2500
MONTRÉAL (QUÉBEC) H3B 1R1
COURRIEL : INFO@CEPSEM.CA
TÉLÉPHONE : (514) 868-2505

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Projet de loi 37

Une occasion de réinventer les approvisionnements en santé

Montréal, le 18 septembre 2019 – Les membres réunis au sein du Conseil des entreprises privées en santé et mieux-être ([CEPSEM](#)), désirent contribuer à améliorer les processus d’approvisionnement en santé au Québec. Le dépôt du projet de loi visant principalement à instituer le Centre d’acquisitions gouvernementales et Infrastructures technologiques Québec s’avère une occasion idéale d’agir.

Pourquoi ne pas remplacer les appels d’offres par un appel de solution ?

Des pistes d’amélioration permettant de préserver un processus d’acquisition rigide et exemplaire, tout en visant une meilleure utilisation des deniers publics et une plus grande efficacité ont déjà été identifiés. « Nos recommandations sont inspirées de l’expérience de nos membres et de certaines initiatives mises en place dans le monde. Ailleurs, le critère de qualité est davantage considéré, ou encore, le gouvernement expose un problème ou un défi et les entreprises proposent des solutions, ce qui est communément appelé un appel de solutions », suggère Luc Lepage, président du CEPSEM.

Un mode d’approvisionnement plus adapté au secteur de la santé

Certains fournisseurs de service s’inquiètent que la nouvelle entité chargée des acquisitions soit encore plus insensible à la nécessité d’un processus d’acquisitions adapté au secteur de la santé. La simple règle d’acquisition du plus bas prix ne peut s’appliquer aux places en CHSLD ou en ressources intermédiaires d’hébergement (RI), aux services de physiothérapeutes, de psychoéducateurs, d’ergothérapeutes, aux soins offerts par les centres chirurgicaux privés conventionnés, etc.

Valoriser la contribution du privé comme créateur de richesses

En terminant, c’est l’occasion de prendre conscience que les entreprises et les organismes agissent sur une base quotidienne dans le système de soins de santé au Québec. Les entreprises privées peuvent offrir des services assurés par l’État et recevoir une rétribution de ce dernier en fonction des services rendus. Ainsi, le principe d’universalité est maintenu même si le patient dispose de la liberté de choisir son prestataire de soins, qu’il soit public ou privé.

- 30 -

Source : Suzie Pellerin cell. 514 235 3766. spellerin@annickmongeau.com

À propos du CEPSEM

Le CEPSEM est un regroupement de chefs d’entreprise et d’OBNL œuvrant dans le secteur privé de la santé et du mieux-être. Ces organisations collaborent sur une base quotidienne avec le réseau public du système de santé du Québec dont ils sont partie intégrante.